

Coordonnateur SPS - Formation spécifique - Niveau 2 - Phase réalisation



Durée
119 heures
17 jours



Prérequis

- Pour la phase réalisation le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou maîtrise d'oeuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.
- Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.



Public concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 2ème et 3ème catégories en phase réalisation.



Validité
5 ans



Effectif maximum
12 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence de formateur CSPS délivrée par l'OPPBTP.



Moyens pédagogiques

- Exposés
- Exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.



Modalités d'évaluations

L'évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation de compétence de coordonnateur SPS de niveau 2 en réalisation remise au stagiaire.

Objectifs

Pouvoir exercer la fonction de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 2 sur des opérations de 2ème et 3ème catégories de bâtiment et de génie civil en phases réalisation dont les principales missions sont :

- participer, avec le maître d'œuvre, à l'identification des zones du chantier présentant des risques, des voies de circulation piétons et engins, de l'emplacement des installations sanitaires...
- transmettre à travers le Plan Général de Coordination de
- Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS), les consignes aux entreprises impliquées dans le chantier
- veiller avec elles à ce que les mesures de prévention soient correctement appliquées

Retrouvez le planning 2025 de nos formations CSPS sur <https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-csps-2025>

Programme



Coordonnateur SPS - Formation spécifique - Niveau 2 - Phase réalisation

Préalable :

Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

TRONC COMMUN**• La coordination SPS :**

- Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil
- Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
- Les sources d'information,
- Les missions du coordonnateur SPS,
- Le contrat de coordination.

• Les outils de la coordination SPS :

- Le plan général de coordination,
- Le registre journal,
- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé,
- Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

• La prévention des risques professionnels :

- L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
- L'analyse des situations de travail,
- L'analyse des situations particulières,
- La visite de chantier et la réunion de chantier.

MODULE SPECIALISATION REALISATION

- La coordination en phase réalisation,
- L'harmonisation des P.P.S.P.S.,
- Etude de cas

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en œuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence R55774.

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Date d'enregistrement : 07-01-2022

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » :

<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>



Référence : STD-SPSN291R

Coordonnateur SPS - Formation spécifique - Niveau 2 - Phase réalisation